

V-5T

DISTRICT DE

PROCÈS-VERBAL DU CHAPITRE DU DISTRICT POUR L'ADMISSION AUX VOEUX TEMPORAIRES

Tenu à: le: / /
(jour) (mois) (année)

Le Frère Visiteur envoie le procès-verbal du Chapitre d'admission avec sa décision au Secrétaire général de l'Institut (Circ. 438).

Nous soussignés, réunis à l'effet d'examiner les Frères dont les noms suivent, avons exprimé notre opinion en voté à scrutin secret.

Nom, Prénom	VOTES		Décision du Frère Visiteur	Motifs
	Pour	Contre		

Note: Terminer le Procès-Verbal par ces mots: "En foi de quoi nous avons signé", suivis de la date et des signatures de ceux qui sont présents.

Signature: _____

(Signature du Frère Visiteur)

Date: / /

(jour) (mois) (année)